REGLEMENT APPEL A IDEES

Le Pôle Excellence Bois organise un concours en vue d'identifier les porteurs d'idées innovantes dans le secteur de l'aménagement des espaces de vie de demain.
La date limite de réception des offres est fixée au 31 juillet 2016 à 11h00.

Cet appel à idées cible l'aménagement des espaces de vie sur les marchés de la réhabilitation des logements touristiques en montagne et le logement neuf en plaine. L'innovation peut intéresser plusieurs thématiques (produits, usages, process…) Toutes les idées proposées seront analysées.

Etendue de la consultation
Le concours a pour objet de promouvoir les entreprises innovantes. Le Pôle Excellence Bois souhaite par cet appel à idées, organisé sous la forme de concours, sélectionner un consortium d'entreprises pour la réalisation future de prototypes démonstratifs des savoir-faire des entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes.

A l'issue de ce concours, le consortium lauréat pourra se voir attribuer une commande pour la conception et la réalisation d'un ou plusieurs prototypes. Le marché qui pourrait résulter de ce concours sera négocié avec le consortium lauréat retenu à l'issue du concours.

Une négociation pourra être engagée avec le consortium lauréat afin de leur faire préciser ou modifier leur offre. A l'issue de cette négociation, le Pôle Excellence Bois se réserve la possibilité de passer une ou plusieurs commandes avec le consortium lauréat de ce concours.

Conditions de participation des concurrents
La candidature sera présentée obligatoirement par un groupement. Aucune forme de groupement n'est imposée. Toutefois, un mandataire, représentant le groupement, sera désigné.

Le groupement sera composé des compétences suivantes :

1. Un ou plusieurs acteurs économiques assurant la fabrication des éléments d'aménagement intérieur
2. Un ou plusieurs architectes
3. Optionnel : Un ou plusieurs autres acteurs (ergonomes, designers…) pouvant permettre la réalisation du marché.

Les entreprises composant le groupement devront être adhérentes au PEB et à jour de cotisation. L'adhésion de chaque entreprise du groupement pourra se faire lors du dépôt du dossier de candidature.

Chaque entreprise ne pourra répondre et participer à ce concours qu'au travers d'un seul groupement.

Le règlement de consultation est disponible immédiatement et gratuitement sur le site du Pôle Excellence Bois (www.poleexcellencebois.fr).

Présentation des candidatures et des idées innovantes
Les dossiers de candidature doivent se composer des documents suivants :

* une présentation des membres du groupement (présentation de l'entreprise, références principales)
* une description de 3 idées sous la forme de programmes. On entend ici par programme, la définition des objectifs et des besoins que l'idée doit satisfaire.
* l'enveloppe financière envisagée pour la conception et la réalisation de chaque prototype ;

Les candidats s'engagent à fournir tous les éléments complémentaires nécessaires à l'évaluation du dossier.

Appréciation et sélection des projets
Tout projet présenté sera examiné et fera l'objet d'un classement établi au regard des critères suivants :
* le positionnement de l'idée ou du projet dans les thématiques du concours ;
* le caractère innovant et l'originalité de l'idée de départ ;
* la pertinence des informations communiquées ;
* le réalisme, le développement à court ou moyen terme, la qualité inventive, la capacité à rencontrer de multiples intérêts, l'aspect économique ;

A titre indicatif, les thématiques suivantes présentent un intérêt fort pour le Pôle Excellence Bois :

* le matériau bois et sa mixité avec d'autres matériaux
* les nouveaux usages,
* l'ergonomie ;
* La modularité
* la multifonctionnalité
* l'éco-conception

Jury
Le Jury sera composé de professionnels (architectes, maitre d'ouvrage privé et public, menuisier-agenceur…).

Le Jury examine les dossiers et désigne le consortium lauréat du concours.

Le jury se déroulera le 15 septembre 2016 (sous réserve).

Après avoir reçu le résultat des délibérations du Jury, le Pôle Excellence Bois informera par e-mail le mandataire des décisions le concernant. Suite à ce concours, le lauréat retenu est susceptible de se voir attribuer un marché pour la conception et la réalisation d'un ou plusieurs prototypes par rapport à l'idée innovante présentée.

Conditions d'envoi ou de remise des dossiers de participation
La transmission électronique est obligatoire. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le format électronique dans lequel les documents peuvent être transmis est PDF. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat s'il était dans l'impossibilité de lire les documents reçus dans des formats différents.

Contact :
Florian ZORTEA, chargé de mission
715, route de Saint Félix
Z.A. Rumilly Sud
74150 Rumilly

04 50 23 93 73
06 46 11 74 40
f.zortea@poleexcellencebois.fr